

COTE FLEURIE TRIATHLON

Charte de l'Adhérent.e

- ✓ Le port du casque vélo est obligatoire à tous les entraînements, reconnaissances, compétitions, stages et autres activités impliquant un vélo (bike and run, ...).
- ✓ Les courses « club » sont là pour fédérer le club et l'esprit club. Il est donc inapproprié de proposer et promouvoir une autre course à la même date.
- ✓ Chaque membre devra faire honneur à son club en course et lors des entraînements par une attitude exemplaire et irréprochable.
- ✓ Les couleurs du club devront être portées pour tous les podiums et dans la mesure du possible à toutes les courses club.
- ✓ Le club ne fait ni avance ni crédit. Il est donc demandé aux membres de régler les cotisations dues en temps et en heure.
- ✓ Chaque membre aura une attitude éco-responsable et respectera l'environnement pendant et en dehors des courses.
- ✓ Chaque membre du club s'engage à combattre toute discrimination qui concerne le genre, l'ethnie, l'orientation sexuelle, le handicap ou l'âge.
- ✓ Tout propos raciste, sexiste ou discriminant est proscrit sur l'ensemble des canaux de communication du club (groupe WhatsApp, email, ...).
- ✓ Les entraînements ne sont accessibles aux membres qu'une fois que leur dossier d'inscription est complet. En cas de dossier incomplet, le club se réserve le droit d'interdire au membre la participation à l'entraînement.

A Merville, le _____

En adhérant au Club, je m'engage à respecter et à promouvoir la charte

Prénom, NOM, _____

Signature de l'Adhérent.e